

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2024/11 du 6 mars 2024

Nombre de Conseillers : 53
En exercice : 53
Quorum : 27
Présents : 41
Absents : 12
Votants : 41
-dont « pour » : 40
-dont « contre » : 1
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Loubersan, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 28 février 2024.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, O Vendome, P Cano, S Rocq (suppléante C Ladois), R Sassoli, P Laprebende, C Abadie, V Cyriaque, JM Castay, P Taran, M Ulian, S Lahille, F Thiot, C Ader (suppléante M Nogues), JC Dazet, D Tugaye, P Baron, C Salles, M Doneys, C Falceto, JP Magni, R Rumeau (suppléant JC Verdier), JC Laborie, C Daujan, F Monserrat, JF Daubian, JM Laffitte, D Pomies, J Puch Nedellec, D Jove, F Gouzenne, G Pujos, C Verdier, JM Le Mao, H Tujague, J Bernichan, M Moura, C Mailhos, C Bonnassies, JF Abadie

Absents excusés : A Bourdalle, A Fonvielle, P Ducombs, P Saintagne, B Sarrelabout, L Soriano

Absents non excusés : JN Jammet, F Saphore, JF Doz, G Tanques, F Dupouey, C Bousquet

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : R Sassoli

Objet : Programme d'action transition écologique 2024 : Fonds chaleur et Fonds Vert Axe Ingénierie

CONSIDÉRANT le Programme Fonds Vert de l'Etat qui accompagne financièrement les collectivités pour la mise en œuvre d'ingénierie liée à la transition écologique,

CONSIDÉRANT le fonds chaleur de l'ADEME qui vise à soutenir les maîtres d'ouvrage dans leur projet de production de chaleur et de froid en proposant un accompagnement, des financements sur le coût de l'installation, les études de faisabilité et le conseil,

CONSIDÉRANT la Stratégie Énergétique du territoire et l'objectif de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne d'être un territoire à énergie positive d'ici à 2036,

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude d'opportunité chaufferie bois automatisée et géothermie, menée en avril 2023 par la « mission chaleur renouvelable » porté par le Département du Gers,

La Présidente propose ainsi de solliciter une aide pour la réalisation d'un programme d'action sur 12 mois, via le recrutement d'un chargé de mission contractuel qui aura pour missions :

- Etude, dimensionnement d'une unité d'autoconsommation électrique à l'EHTM & au siège de l'EPCI
- Etude, dimensionnement et mise en œuvre d'un projet de réseau de chaleur bois sur 4 bâtiments de la collectivité situés à Villecomtal sur Arros (école primaire, maternelle, cantine, siège)
- Animation des débats et soutien aux collectivités pour la mise en place de la Loi APER

- Elaboration du volet « adaptation aux changements climatiques » de la stratégie énergétique de la collectivité (en lien avec l'action ADAPT TACCT du PETR du Pays d'Auch)
- Programmation d'action de rénovation énergétique des bâtiments publics (écoles et ALSH)
- Orientation pour une mobilité douce
- Suivi et analyses annuelles des consommations du territoire
- Suivi et analyses annuelles des consommations des bâtiments de la collectivité
- Analyses des contrats de fourniture d'énergie et adaptation.

Budget prévisionnel du programme :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
1 ETP sur 12 mois	46 827,36 €	Fonds Vert 2024 (50% du poste et 20% du BE)	25 333,68 €	45 %
Etude de faisabilité et dimensionnement d'un réseau de chaleur (BE)	9 600,00 €	ADEME Fonds chaleur (60% du BE)	5 760,00 €	10 %
		Autofinancement	25 333,68 €	45 %
TOTAL	56 427,36 €	TOTAL	56 427,36 €	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- **D'APPROUVER** le projet de candidature de l'EPCI au volet ingénierie du Fonds Vert 2024,
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **MANDATER** la Présidente pour signer toute pièce afférente à ce projet,
- **DONNER** tout pouvoir à la Présidente pour solliciter les co-financeurs (Etat et ADEME) et prendre toutes les dispositions utiles à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Présidente,


Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- Et de sa publication le

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.